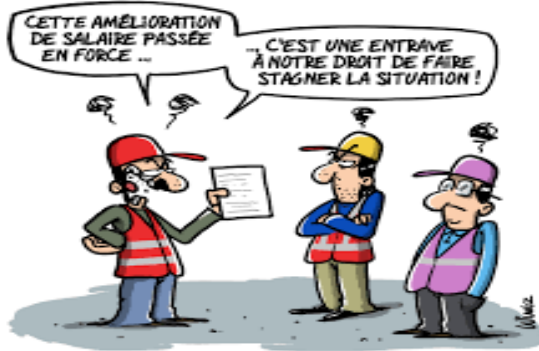




## Le 11 octobre 2017, l'UNSA-Postes signe l'accord « Prime Colis »

**SYNDICATS CONTESTATAIRES...**



**Un gain pour les Colipostiers**

Le montant du Challenge  
**passé à 500€!**

C'est une véritable reconnaissance de la surcharge de travail en fin d'année.

L'UNSA-postes se réjouit de la pérennisation du surbonus qui sera désormais intégré au Challenge.

A notre demande, le montant sera réparti SUR

deux périodes afin d'éviter un impact trop fort sur les agents absents:

- **200€ du 15 au 30 novembre**
- **300€ du 1er au 24 décembre**

La prime sera versée sur le salaire du mois de janvier.

**Ce montant pourrait être revu à la hausse**

En septembre ou octobre 2018, une Commission de Suivi se tiendra **afin d'examiner les possibilités** d'évolution du montant selon la croissance des volumes et des résultats liés à la satisfaction des clients (QS, taux de réussite de la 1ère présentation, etc.).

**Du renfort pour poser les CA**

Des moyens supplémentaires seront mis en œuvre après le 24 décembre pour permettre d'organiser les congés des agents. Nous veillerons à ce que ce soit suivi des faits afin que les agents puissent souffler après le pic d'activité de fin d'année.

**L'UNSA-Postes continue le combat!**

Nous revendiquerons encore et encore une prime au prorata de la présence qui serait plus juste et une analyse des absences au cas par cas.

Pas encore adhérent? **Vas sur le site de l'UNSA-Postes.org** et adhère en ligne.

**Avec l'UNSA, défendez vos droits - la Force de notre SYNDICAT ? ... c'est VOUS !**

Fédération UNSA-Postes - 114 AVENUE DE FONTAINEBLEAU - 94270 LE KREMLIN BICETRE -

Tél : 01 45 15 07 60 - Courriel : [unsapost@wanadoo.fr](mailto:unsapost@wanadoo.fr)